

## Appel à projets 2021

**Du 01/12/2020 au 19/02/2021 12h** (sous réserve de modification par FranceAgrimer).

Le téléservice pour le dépôt des dossiers de la programmation 2021 sera accessible à partir du 01/12/2020. Sont aidés les investissements allant de la réception de la vendange jusqu'à la commercialisation du vin : matériel et construction.

### Pour 2021 :

- Le taux d'aide est de 30% pour les PME et le plancher d'investissement éligible fixé à 10 000€ HT. 35% si JA.
- Plafonds des constructions : bâtiments neuf : 600€/m<sup>2</sup> x 30% et sur les rénovations 250€/m<sup>2</sup> x 30%.
- 40 000€ HT de plafond d'investissement d'aménagement des caveaux.
- **IMPORTANT : l'autorisation de commencer les travaux sera datée de la première finalisation du dossier sur le téléservice.**

Les autres modalités :

- **Pour qu'un dossier soit examiné il faut qu'il soit complet.**
- Toute la procédure se fait par **téléservice**. Il faut donc que le porteur de projet se procure des login et mot de passe pour le portail Franceagrimer sauf s'il a déjà un compte pour viti-plantation ou restructuration.
- Il vous sera demandé **2 devis** d'autant de fournisseurs différents pour chaque type de matériel > 40 000€ HT afin de s'assurer du caractère raisonnable des coûts.
- **Il est impératif** de ne commencer aucun travaux (signature de bon de commande, versement d'acompte, signature d'AGILOR...) avant d'avoir réceptionné une autorisation de commencer les travaux par mail.
- La dernière facture des projets présentés en 2021 doit être émise le **15 octobre 2023**.
- **Pour 2021 : pas de prorogation de délai possible.**

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture d'Alsace propose **un accompagnement personnalisé** faisant l'objet de conseils et d'un appui au montage et au suivi du dossier jusqu'à la demande de paiement. Nous vous invitons à **nous contacter** si vous souhaitez un complément d'information ou bénéficier de notre prestation d'accompagnement.

Irène BRONNENKANT  
Service Economie et Prospective  
03 89 20 97 30  
[irene.bronnenkant@alsace.chambagri.fr](mailto:irene.bronnenkant@alsace.chambagri.fr)

Pour les adhérents CFG 67, veuillez contacter votre conseiller au 03 88 19 18 18.